



édito



Mickaël Vallet, Jean Dufour, président et Marc Pellacoer, lors de l'assemblée générale des Donneurs de sang bénévoles.

Chères Marennaïses,
Chers Marennaïses,

Dans ce bulletin de mars vous trouverez des informations qui concernent aussi bien l'action des associations de solidarité que les avancées dans le domaine de la voirie ou encore dans le domaine culturel. Ces trois éléments sont symboliques de l'action municipale que nous menons au jour le jour.

Vous découvrirez également les premières esquisses du projet architectural d'extension de l'hôpital local de Marennes. L'occasion de mettre en avant l'action précieuse et remarquable de l'association Equinoxe, l'association des parents des résidents de l'hôpital, qui effectue un travail complémentaire à celui des équipes soignantes, techniques et administratives.

D'autres associations œuvrant dans le domaine de la solidarité sont mises à l'honneur dans ce bulletin et notamment la FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés) ou encore celle du don du sang. Mais la solidarité c'est aussi l'animation et le lien entre les générations auquel contribue pleinement le comité des fêtes qui recherche lui aussi de nouveaux bénévoles. Avis aux amateurs !

Enfin, un an après la lourde tempête qui a frappé tout le littoral Charentais-Maritime, je voudrais rappeler la solidarité spontanée de l'ensemble des Marennaïses qui s'était manifestée lors de ces douloureux moments et avoir une pensée pour tous ceux qui ont eu à souffrir de cette catastrophe.

Des projets d'importance en direction de tous et des associations dynamiques, voilà de quoi offrir de belles perspectives pour un nouveau printemps à Marennes

Amitiés républicaines
Mickaël Vallet

■ L'hôpital local se développe : le projet architectural présenté aux conseillers municipaux

En 2010, l'hôpital local de Marennes a obtenu de nouveaux moyens : 26 lits pour le service de soin de suite et de réadaptation, le label d'un pôle d'activités et de soins adaptés (un accueil de jour pour les résidents Alzheimer de l'Ehpad) et 27 lits supplémentaires.

Ces lits supplémentaires seront effectifs une fois les nouveaux bâtiments construits. Ce projet architectural du futur hôpital réaménagé sera élaboré en concertation avec les responsables, le personnel et même les familles des patients. Les premières esquisses ont été présentées aux conseillers municipaux en ce début d'année.

■ Un futur centre équestre à Marennes



L'esquisse du futur bâtiment du centre équestre.

Le 14 décembre 2010 le conseil municipal de Marennes a approuvé la révision simplifiée du plan local d'urbanisme afin de permettre la création d'un centre équestre, au titre de l'intérêt touristique et économique que ce projet représente pour la commune.

Un projet important

La révision simplifiée, lancée le 20 avril dernier par le conseil municipal, avait pour objectif de changer le zonage des parcelles concernées, au lieu dit «Fief de la Braguette», pour les faire passer de zone agricole à valeur paysagère en zone agricole à vocation de création d'un centre équestre.

A la suite du bornage de la propriété concernée, des travaux de clôture ont été réalisés. Ces clôtures implantées en limite du chemin rural permettront un accès à pied et à cheval des usagers en direction du canal tout en rétablissant les emprises réelles du domaine communal.

A l'exception des véhicules agricoles ce chemin sera réservé, par arrêté municipal, à une utilisation piétonne et équestre.

Les premiers travaux de terrassement et de réalisation des plates formes sont en cours annonçant la réalisation très prochaine du bâtiment. Le projet sera présenté prochainement au conseil municipal afin que chacun puisse apprécier son importance.

Une aubaine pour la commune

Ce projet va non seulement permettre de développer l'activité hippique sur le territoire pour les cavaliers qui souhaitent s'adonner à leur loisir favori, mais aussi élargir l'éventail des activités de loisirs pour les touristes qui fréquentent notre territoire et les Marennaïses tout au long de l'année. Ce centre équestre (géré par un jeune couple passionné de chevaux) reposera sur une grande qualité architecturale. Il verra le jour dans les prochains mois à proximité du Lindron.

Si vous souhaitez inscrire vos enfants ou en savoir plus sur le projet n'hésitez pas à contacter Dorothee Chateau au 06 72 33 84 00.



La directrice adjointe de l'hôpital présente les trois projets aux conseillers municipaux.

Parrallèlement sera mis en place prochainement un pôle d'activités de soins adaptés (Pasa) qui permettra une prise en charge individualisée de certains résidents atteints de la maladie d'Alzheimer aux travers d'activités spécifiques collectives ou individuelles.

Il est important de souligner que ce projet architectural va de pair avec la notion de solidarité entre les générations. Cette idée devra être une des principales orientations de l'aménagement de l'ensemble de cette partie de la ville où, dans les années à venir, on trouvera les nouvelles installations sportives et le nouveau quartier de la Marquina. Il faut aussi que ce projet de

grande envergure s'accompagne de l'insertion des résidents dans les autres activités culturelles de la commune, ce que la municipalité s'efforce déjà de faire et qu'elle compte bien prolonger.



Un des trois projets en compétition.

Conseil municipal du du 15 février 2011

Absents : Richard BORIE, Bruno NICOLEAU, Mariane LUQUÉ
Absents ayant donné pouvoir : Maryse THOMAS, Charlène GIROIR, Catherine BAILLOU.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Jean NOGUES et de Madame Valérie BOUCHARD de leur mandat de conseiller municipal. Monsieur NOGUES est remplacé par Mademoiselle Charlène GIROIR et Madame BOUCHARD par Monsieur Bruneau NICOLEAU

Monsieur GRANDILLON demande quelles sont les raisons de ces deux démissions.
Monsieur le maire informe que ces démissions sont liées à un désaccord sur la politique sociale de la commune. Il souligne qu'il est content du travail réalisé avec tous les élus au sein du CCAS. Madame Claude BALLOTEAU est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Monsieur le directeur général des services informe les conseillers municipaux qu'à compter de cette année, les conseillers municipaux n'auront plus à signer le traditionnel registre des délibérations. Le décret du 8 juillet 2010 a modifié celui de 1970 relatif aux conditions de tenue des registres des délibérations des conseils municipaux. L'objectif de cette modification est double : simplifier la procédure administrative en confiant la responsabilité de coter et parapher les registres communaux non plus aux préfets mais aux maires ; assurer une meilleure préservation des registres.

• Equipements culturels :

Il est pris acte de la présentation des projets architecturaux de la deuxième tranche de la médiathèque et de la ludothèque faite par l'architecte Olivier GERARD.

Madame BALLOTEAU rappelle que la bibliothèque située dans l'ancienne mairie offrait aux 464 lecteurs inscrits, 4 200 ouvrages tous fonds confondus, avec une personne à mi-temps. Les prévisions étaient de 10 000 documents lors de la réalisation de la première tranche de la médiathèque. Aujourd'hui, la médiathèque compte 1 712 lecteurs pour 31 600 documents, soit trois fois plus que les prévisions. La surface actuelle de la première tranche de la médiathèque est de 350 m², l'extension prévue étant de 336 m². Il y a quatre personnes dont une à temps incomplet.

Madame BALLOTEAU souligne que le fonds ancien, qui, initialement, était prévu dans la salle utilisée actuellement pour la réserve, le bureau de la responsable et pour les animations, ne sera pas transféré. Elle donne lecture du courrier de Madame LECLERC, directrice de la médiathèque départementale, qui demande que le fonds ancien reste pour le moment à la maison des associations, les conditions de conservation de ce fonds étant adaptées. Elle informe par ailleurs que les représentants de la Direction Régionale des Affaires Culturelles demandent également de laisser le fonds ancien là où il est actuellement, l'espace prévu dans la première tranche, pour l'accueillir, n'étant pas adapté.

Monsieur GERARD rappelle qu'il est prévu d'autres aménagements dans l'îlot Fradin qui viendront s'ajouter à la médiathèque et à la ludothèque. Aussi, cela a-t-il eu une incidence sur l'entrée de ces deux équipements, qui est prévue à l'arrière, côté anciens ateliers municipaux. Il s'agit de greffer un élément architectural contemporain dans les ateliers municipaux, l'ancienne tour étant un élément de liaison entre les différents volumes créés. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite se fera par l'ascenseur. Monsieur GERARD présente ensuite la maquette virtuelle.

Monsieur GRANDILLON souligne que lorsqu'on entre dans la médiathèque, il y a actuellement une bibliothèque à gauche qui devait accueillir le fonds ancien.

Madame BALLOTEAU explique que, compte tenu du développement très important des documents et des lecteurs, il faut une surface de prêt pour adultes plus importante. Pour que le personnel ait une vision sur les salles de prêt, il n'y avait pas d'autres possibilités que de prévoir l'extension dans cette salle, la commune ne pouvant pas multiplier les postes de personnel. La banque d'accueil, dans le projet, est préservée, l'ouverture de la salle étant agrandie. Elle précise que la commune ne pourra avoir cinq ou six personnes à la médiathèque.

Monsieur GRANDILLON demande si cette salle recevra le fonds ancien.

Madame BALLOTEAU répond que cette salle sera entièrement dédiée au prêt de documents pour les adultes. Elle ne recevra pas le fonds ancien.

Monsieur GRANDILLON demande où sera le fonds ancien. Madame BALLOTEAU rappelle que le fonds ancien est actuellement à la maison des associations.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, et plus particulièrement Madame de BELLAIGUE, est venue faire une étude sur le fonds. Celui-ci semble en bon état de conservation. Il suffit de réaliser des petits travaux d'électricité et d'y installer un hygromètre. En conséquence, la DRAC ne voit pas de raison de changer ce fonds ancien de place. C'est ce qu'a dit également la directrice de la médiathèque départementale dans son courrier.

Monsieur GRANDILLON souligne qu'il était prévu de mettre ce fonds ancien dans la deuxième tranche de la médiathèque afin de le mettre à la disposition de tout le monde. Avec le projet tel qu'il est présenté, il demande qui pourra aller consulter le fonds ancien à la maison des associations. Madame BALLOTEAU note que pour transférer ce fonds ancien, il faudra un lieu conséquent. Certains documents de ce fonds peuvent être consultés, d'autres doivent être protégés. La position de la DRAC consiste à dire qu'il faut laisser le fonds ancien là où il est actuellement, certains documents pouvant être exposés et consultés à la médiathèque. Ultérieurement, dans le prolongement de la deuxième tranche de la médiathèque, peut-être pourra-t-on y mettre le fonds ancien.

Monsieur le maire souligne que le réaménagement de l'îlot Fradin et de la maison des associations posera la question de savoir où mettre le fonds ancien.

Madame BALLOTEAU informe que la DRAC a prévenu la commune qu'elle ne bénéficierait pas de subvention si elle persistait à vouloir mettre le fonds ancien dans la deuxième tranche de la médiathèque. Elle donne lecture du courrier de la directrice de la médiathèque départementale qui informe que le fonds doit être maintenu là où il est actuellement.

Monsieur GRANDILLON trouve dommage que, alors que Marennes dispose de quelque chose d'important, personne ne puisse le voir.

Madame BALLOTEAU rappelle que, l'année passée, lors des journées du patrimoine, soixante personnes ont pu visiter le fonds ancien ouvert à cette occasion. Elle se propose de renouveler cette action en septembre prochain, le public pouvant voir les documents sans les consulter.

Monsieur le maire n'exclut pas d'exposer certaines pièces du fonds ancien, compte tenu de ce qu'a dit la DRAC.

Monsieur MONBEIG souhaite faire une remarque sur l'architecture elle-même. Il est prévu un bardage en zinc et un toit terrasse végétalisé. Est-ce que l'architecte des Bâtiments de France sera d'accord. Il rappelle que l'architecte des Bâtiments de France n'était déjà pas d'accord avec la tour, dans le cadre du premier projet global.

Madame BALLOTEAU souligne que la tour, dans le projet de Monsieur GERARD, n'est pas surélevée. Dans le premier projet, il y avait effectivement une surélévation. Du point de vue de la sécurité, on ne peut mettre plus de dix-neuf personnes. La surélévation n'a donc plus de raison d'être.

Monsieur MONBEIG souligne que les matériaux prévus ne vont peut-être pas compte tenu de la proximité de l'église. Monsieur GERARD répond qu'une concertation avec l'architecte des Bâtiments de France devra avoir lieu. Il est toutefois confiant sur le fait que l'architecte des Bâtiments de France ne sera pas choqué par cette architecture. Il insiste sur l'importance de conserver la qualité architecturale d'un bâtiment communal qui a une âme. Il travaille sur une greffe. Il ne recompose pas du pastiche.

Monsieur le maire souhaite distinguer le projet architectural de l'instruction du permis de construire.

Monsieur MONBEIG note que c'est lors du permis de construire que le problème risque de se poser.

Monsieur GERARD souligne que le service des Bâtiments de France est ouvert.

Madame RENAUD souhaite revenir sur le fonds ancien. Elle rappelle que le projet de salle dédiée à ce fonds ancien avait été accepté par la DRAC, plus particulièrement par Madame BERNARD. Cette salle est actuellement meublée de chêne massif avec un parquet. Elle souhaite connaître le coût d'installation de la bibliothèque. Si la commune cassait cette bibliothèque, ce serait du gaspillage d'argent public.

Madame BALLOTEAU souligne qu'elle s'en est déjà expliquée. Les meubles actuels ne sont pas adaptés.

Monsieur le maire fait observer que le linéaire du fonds ancien n'entre pas dans les meubles qui ont été posés dans la salle prévue pour l'extension du prêt adulte. Aussi, convient-il d'être prudent quand on parle de gaspillage d'argent public.

Madame BALLOTEAU confirme que les livres du fonds ancien ne rentrent pas dans les meubles qui ont été installés il y a quelques années. Cela a été mesuré par le personnel de la médiathèque.

Monsieur le maire précise que le mobilier ne va pas forcément être gâché. Il retient que la DRAC a souligné que ce mobilier ne convenait pas pour le fonds ancien.

Madame RENAUD souhaite que la commune y réfléchisse encore.

Monsieur le maire pense que la DRAC a raison sur ce qu'elle dit sur le fonds ancien. Toutefois, quand bien même il y aurait de la place avec ce mobilier, il faut répondre aux besoins du prêt adultes. Il va demander aux services de la commune de retrouver le prix du mobilier.

Madame RENAUD pense que le prix du mobilier est important. Elle pense que cela n'avait pas été fait n'importe comment. Cela avait été calculé. Elle estime que, si à chaque fois qu'on change de responsable à la DRAC, il faut tout détruire, c'est dommage.

Madame BALLOTEAU précise que le parquet sera conservé. Monsieur FROC souhaite revenir sur le projet des deux patios. Il demande s'il n'est pas possible d'en couvrir un. Celui qui sera situé au nord sera très peu utilisé, compte tenu de son exposition. Par ailleurs, le maintien de la tour a peut-être empêché la réalisation d'autres espaces.

Monsieur le maire souligne qu'il s'est lui-même posé cette question. Monsieur GERARD estime qu'il est difficile d'articuler les volumes de la deuxième tranche entre eux. C'est pourquoi l'espace non couvert a été prévu. Couvrir le patio serait d'un coût important. Par ailleurs, tous les locaux périphériques seraient éclairés en deuxième jour. Il précise que les verrières ont leur limite. Ce sont des éléments très compliqués à maîtriser aussi bien pour l'étanchéité que pour l'ensoleillement.

Monsieur le maire demande s'il y a des dispositions à prendre dès maintenant pour éventuellement faire la couverture du patio plus tard.

Monsieur GERARD souligne que tout est possible. Il faut l'anticiper. Il note que la chaudière devrait toutefois être changée.

Monsieur MONBEIG note qu'il n'y aura pas beaucoup de soleil dans ce patio.

Monsieur GERARD estime que ce n'est pas gênant, bien au contraire, ce patio devant être utilisé en période estivale, quand il fera chaud. Le reste de l'année, ce patio servira d'éclairage à l'ensemble.

Monsieur MONBEIG estime que c'est de la place perdue. Monsieur GERARD souligne que c'est bien de disposer d'un espace extérieur.

Monsieur MONBEIG demande ce que fera la commune si une extension de la médiathèque est nécessaire.

Monsieur GERARD rappelle qu'une partie seulement des bâtiments de l'îlot Fradin va être utilisée pour cette deuxième tranche.

Monsieur FROC souligne qu'en ce qui concerne les énergies, il ne voit rien de prévu sur la mise en place d'un capteur solaire pour chauffer le bâtiment.

Monsieur GERARD s'est posé la question de savoir s'il fallait mettre un capteur solaire. Il explique toutefois qu'un capteur solaire est utilisé pour l'eau chaude et non pas pour chauffer les bâtiments. Or, il existe une chaudière récente. Il ne souhaite pas faire de gaspillage. Par ailleurs, dans les bâtiments, il n'y a pas besoin de beaucoup d'eau chaude.

Monsieur FROC estime qu'il serait gênant que la conservation de la tour se traduise par un coût supplémentaire. Monsieur GERARD informe que des sondages du sol sont en cours. Il attend les résultats.

A l'unanimité, il est émis un avis favorable : sur la mission de coordination SPS à confier à CGF Atlantique pour la construction de la deuxième tranche de la médiathèque, pour le coût de 1 860,00 € HT.

Sur la mission de coordination SPS à confier à CGF Atlantique pour la construction de la ludothèque, pour le coût de 1 350,00 € HT.

A l'unanimité, il est adopté le règlement intérieur de la salle de cinéma et de spectacles l'Estran. Madame BALLOTEAU souligne que ce règlement est devenu nécessaire, la salle de cinéma et de spectacles étant de plus en plus utilisée par des troupes de théâtre.

Monsieur MONBEIG rappelle que des tarifs de location sont prévus pour cette salle et c'est une bonne chose. Toutefois, il ne voit pas ce que les associations ont à voir dans ce règlement.

Madame BALLOTEAU souligne qu'une association a demandé à organiser une assemblée générale dans la salle. Or, ce n'est pas le lieu. La salle a un caractère culturel. Monsieur MONBEIG demande si on pourra y organiser des

congrès.

Madame BALLOTEAU fait observer que c'est inscrit dans le préambule du règlement.

• Budget - Finances communales :

A l'unanimité, sont adoptés :

- le compte administratif 2010 de la commune qui se traduit par :

un excédent de la section de fonctionnement de 1 735 791 € ;
un résultat brut excédentaire de la section d'investissement de 1 040 700,66 € ;
un résultat net déficitaire de la section d'investissement de 718 899,34 €.

Monsieur DESHAYES rappelle les objectifs de 2010 : maîtriser les charges de fonctionnement tout en répondant à plusieurs éléments, à savoir : satisfaire les besoins des administrés, mieux prendre en compte la situation du personnel communal, développer l'action sociale et plus particulièrement l'aide aux plus fragiles, maintenir l'aide aux associations et développer les relations avec l'extérieur ; poursuivre et développer les investissements prévus dans le programme de l'équipe municipale.

Monsieur DESHAYES fait observer que les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 76 %, ce qui démontre la prudence avec laquelle est gérée la commune. Il n'y a pas de droit de tirage sur les dépenses. En ce qui concerne les charges du compte 12 personnel, il y a eu maîtrise des dépenses malgré les divers recrutements pour la médiathèque, la comptabilité et la police municipale. Il faudra bientôt penser au remplacement du personnel qui va partir à la retraite. Il faudra du personnel plus formé et donc mieux rémunéré. En ce qui concerne le compte 65, si on enlève la subvention au CCAS et à l'association LOCAL pour le cinéma, la commune a versé 3 800€ en plus aux associations par rapport à 2009.

Monsieur GRANDILLON demande où sont comptabilisées les dépenses liées à l'organisation du Festival de la Francophonie.

Monsieur DESHAYES présente les différentes dépenses liées à ce festival. Il souligne que la commune n'a pas encore perçu les subventions.

Monsieur GRANDILLON note que la commune n'a rien payé à La Coupe d'Or en 2009. Elle a toutefois diminué la subvention de Marennes Art et Culture de 10 000€ en 2009. Il souligne qu'en 2010, le montant des subventions attribuées s'élève à 201 880€, ce qui se traduit par une augmentation importante par rapport à 2009. Il se souvient que le maire avait dit que le montant des subventions ne serait pas supérieure à 140 000€.

Monsieur DESHAYES rappelle qu'en 2009, il a été accordé 137 081€ pour les subventions. En 2010, il a été accordé 156 880 € avec l'association LOCAL et le comité de jumelage. Si on enlève la subvention de ces deux associations, 3 800€ seulement ont été accordés en plus.

Monsieur GRANDILLON note que la commune n'a pas tenu le budget des subventions.

Monsieur le maire estime que le budget a été tenu.

Monsieur DESHAYES souligne que la commune dispose d'un excédent relativement important. Elle a soutenu les associations quand elles en avaient besoin. Elle ne s'interdit pas de dépasser légèrement le montant prévu. Il présente à nouveau les dépenses des subventions. Il y a eu 156 880€ de verser aux associations, dont 11 000€ à l'association LOCAL et 5 000€ au comité de jumelage pour le festival. En réalité, la commune n'a dépensé que 140 880€, soit 3 800€ de plus qu'en 2009.

Monsieur MONBEIG note que sur le compte 60, il y a eu augmentation de l'eau et de l'électricité en 2010, et diminution en 2009.

Monsieur DESHAYES explique qu'il y a eu un décalage des factures de 2009 sur 2010.

Monsieur SAMZUN estime que la hausse des carburants a eu lieu en 2009.

Monsieur GRANDILLON demande ce que représentent les crédits inscrits en RAR en opération 20 «Petit Port des Seynes».

Monsieur DESHAYES explique qu'il s'agit des études à mener sur cette opération.

Monsieur GRANDILLON demande également ce que représentent les crédits inscrits en RAR en opération 103 bâtiments communaux.

Monsieur DESHAYES explique qu'il s'agit de prévisions de dépenses de travaux à réaliser dans les bâtiments communaux.

- Le compte administratif 2010 du port de plaisance qui se traduit par :

un résultat brut excédentaire de la section d'investissement de 111 592,37 € ;
un résultat net excédentaire de la section d'investissement de 992,37 €.

Monsieur SAMZUN souligne que si les travaux de réalisation de l'aire de carénage sont financés sur le budget annexe, ainsi que les études, le budget du port sera en déficit l'année prochaine.

Monsieur le directeur général des services explique que la commune va présenter des demandes de subvention avant de savoir ce qu'il sera nécessaire d'emprunter pour équilibrer cette opération.

Monsieur SAMZUN demande si le plan de financement est arrêté.

Monsieur le directeur général des services souligne que le Conseil général devrait apporter 30 % de subvention environ. Il sera sollicité des subventions auprès d'autres partenaires.

Monsieur SAMZUN demande si les études ont été subventionnées par l'Agence de l'Eau.

Monsieur le directeur général des services répond par la négative.

- Le compte administratif 2010 du port ostréicole qui se traduit par :

un excédent de la section de fonctionnement de 34 573,03€ ;
un résultat brut excédentaire de la section d'investissement de 175 219,79€ ;
un résultat net déficitaire de la section d'investissement de 519,79€.

A l'unanimité : il est déclaré que les comptes de gestion 2010 de la commune, du port de plaisance et du port ostréicole, dressés par le percepteur, n'appellent pas de réserves particulières ni d'observations.

A l'unanimité : les affectations de résultat de la section de fonctionnement 2010 sont effectuées comme suit :

- Commune

une partie pour couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement (cpté 1068) 718 899,34€

une partie pour financer des opérations nouvelles (cpté 1068) 416 891,66€

une partie en report de fonctionnement (ligne 002)

600 000€

- Port de plaisance

une partie pour financer les dépenses d'investissement (cpté 1068) 22 000,00€

une partie en report de fonctionnement (ligne 002)

22 543,79€

-Port ostréicole

une partie pour financer les dépenses d'investissement (cpté 1068) 18 000€

une partie en 02 port de fonctionnement (ligne 002)

16 573,03€

• Aménagement urbain :

A l'unanimité : Il est émis un avis favorable sur l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre à passer avec le Cabinet BERGER-WAGON, d'un montant de 4 250€ HT, pour l'aménagement de la place du marché, dans le cadre du réaménagement de la rue Dubois Meynardie, faisant passer le marché initial de 18 960€ HT à 23 210€ HT.

Monsieur GRANDILLON juge que l'estimation des travaux d'aménagement de la place du Marché de 85 000€, faite par Madame BERGER-WAGON, est un peu juste.

Monsieur MOINET souligne que les réseaux ont déjà été enterrés.

Monsieur GRANDILLON rappelle qu'il y a un affaissement permanent à hauteur de la place du Marché lié à un ancien magasin.

Monsieur MOINET souligne qu'il ne s'agit pas tant du magasin que de la cave qui était en dessous. Une étude de sol sera menée afin de savoir quelles techniques seront à mettre en œuvre.

Monsieur GRANDILLON pense qu'il faut enlever tout ce qui se trouve à l'endroit où était située la cave. Monsieur MOINET confirme qu'il faudra décaper sur une certaine hauteur et remettre des matériaux nobles.

Il est émis un avis favorable sur l'avenant au marché de travaux passé avec l'Entreprise SACER pour le réaménagement des rues Albert 1er et Fourgeaud, d'un montant de 9 491€ HT, faisant passer le marché initial de 140 973€ HT à 150 464€ HT.

Monsieur MONBEIG estime que la SACER aurait pu prévoir qu'il faudrait faire ces travaux.

Monsieur GRANDILLON demande si les travaux ont été décidés après.

Monsieur MOINET explique qu'il y a eu un problème de niveau au niveau de la venelle. Par ailleurs, à côté de la placette privée, recouverte de cailloux, il y a une autre placette en béton lavé.

• Equipement public :

A l'unanimité : La délibération du 17 novembre 2010 relative à la demande de subvention FNADT, pour le projet de création de la Maison des Initiatives et des Services, est annulée.

Il est décidé de solliciter une subvention de l'Etat au titre du FNADT, à hauteur de 301 515€, pour la création de la Maison des Initiatives et des Services, dont le coût total s'élève à 1 450 000€ HT hors acquisition.

• Associations :

A l'unanimité : Il est accordé une subvention de 11 000€, à l'association LOCAL qui gère le cinéma l'Estran.

Madame BALLOTEAU informe qu'en 2010, la salle de cinéma a eu une fréquentation de 20 612 entrées et le même nombre d'adhérents qu'en 2009. Les tarifs du cinéma ont augmenté en 2010 : 5,50€, pour le tarif réduit et 7€ pour le tarif plein. La mise en place du matériel de projection numérique sera réalisée en mars.

Monsieur PELLACOEUR informe que le Conseil général devrait accorder une subvention de 5 000€ à la commune.

Monsieur le maire rappelle à Monsieur PELLACOEUR qu'il s'était abstenu lors du vote de la demande de subvention.

Il est accordé une subvention de 1 000€ à l'association Vélo-Club du canton de Marennes pour lui permettre de préparer sa manifestation qui aura lieu le 10 avril prochain.

• Divers :

A l'unanimité : Il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres, conformément à l'article 22 du code des marchés publics, comme suit :

titulaires : Maurice-Claude DESHAYES - Claude BALLOTEAU - Nathalie AKERMANN - Marc PELLACOEUR - Bruno SAMZUN

suppléants : Martine FARRAS - Catherine BERGEOIN - Francette LELOUP - Maryse EUSOP - Alain MONBEIG

Il est approuvé la convention de mise à disposition d'une partie des bâtiments de l'école élémentaire à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes pour permettre l'accueil des enfants, le mercredi et les vacances scolaires, pendant la durée des travaux au centre de loisirs à Marennes Plage.

Il est décidé de passer une convention avec la SPA de Saintes pour l'accueil des animaux errants sur la commune, la participation financière de la commune s'élevant à 1 273,70 €.

• Information :

Monsieur le maire fait le point sur la situation de la piscine intercommunale. Il rappelle que le syndicat intercommunal était dans l'attente des conclusions de l'expert, suite à l'expertise judiciaire engagée par le syndicat après les désordres apparus au cours du chantier. Il donne lecture des conclusions de l'expert qui stipulent que les désordres relevés sont dus à :

une mise en œuvre de la chape imparfaite avec un compactage insuffisant ayant entraîné une trop grande porosité ;
l'absence d'étanchéité sous le carrelage alors que celle-ci était prévue au marché ;

un choix de joint contre indiqué pour les eaux à forte concentration en chlore ;

la condamnation d'une bouche de refoulement par la commune a accéléré le soulèvement du carrelage ;

la mise en eau par les services technique 48 heures après les travaux de carrelage, alors qu'il faut prévoir une huitaine de jours de séchage.

Monsieur le maire souligne qu'il s'agit d'un rapport d'expertise. Il peut être utilisé pour une transaction amiable ou dans le cadre d'un contentieux. Il a été demandé à l'avocat de contacter la partie adverse pour engager des négociations. Toutefois, monsieur le maire souligne qu'attaquer une entreprise qui est en difficulté n'est pas une chose simple.

Monsieur GRANDILLON a l'impression que c'est la commune qui rencontre les problèmes avec la piscine.

Monsieur le maire rappelle que c'est le syndicat intercommunal et non la commune qui gère la piscine.

Madame EUSOP demande si la piscine sera ouverte cet été.

Monsieur le maire est dans l'incapacité d'apporter une réponse précise, compte tenu de l'évolution du dossier.

La séance est levée à 22 h 50

■ Associations de solidarité : appel aux bénévoles !

■ La FNATH : une aide précieuse

La Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés, association des accidentés de la vie, créée en 1921 pour défendre les droits des victimes d'accidents du travail, est aujourd'hui l'association de défense de tous les accidentés de la vie, des malades, invalides et handicapés. La FNATH est une association à but non lucratif, indépendante de tous pouvoirs. Elle est reconnue d'utilité publique et financée quasi exclusivement par les cotisations de ses 200 000 adhérents et 25 000 donateurs.

Sur le canton de Marennes, l'association est très présente et ouverte à tous ceux qui désirent obtenir des renseignements sur ses actions concrètes. Par ailleurs, l'association est toujours à la recherche de bénévoles prêts à participer avec elle à la défense des droits des accidentés du travail ou à la prévention des risques. Par ailleurs, la FNATH a accompagné, depuis le début, la création du relais d'accès au droit à Marennes au sein duquel elle tient une permanence les troisièmes lundis de chaque mois de 14 à 16 h sur rendez-vous au 05 46 85 78 53.

Une action de solidarité, des bénévoles actifs, voilà une association dynamique, à soutenir et à rejoindre. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Madame Delbouis au 05 46 85 51 59



L'assemblée générale de la FNATH.

■ Comité des Fêtes : des bénévoles encore et toujours !

La commune de Marennes confie depuis de nombreuses années, l'animation de la commune au Comité des Fêtes. Pour cela, elle lui alloue une subvention chaque année pour organiser différentes manifestations dans toute la commune. Et le Comité répond aux attentes avec succès ! Que ce soit lors de l'organisation du carnaval (le 1er mars dernier à l'occasion de mardi gras), la chasse aux œufs de Pâques dans le jardin public, les animations de l'après-midi du 14 juillet, Halloween ou encore l'arbre de Noël.



Le comité des fêtes célèbre Halloween.

Mais le Comité des Fêtes c'est aussi l'organisation de marchés de nuit et du forum des associations qui rassemble chaque année une soixantaine d'associations. Toutes ces manifestations connaissent



Défilé de Mardi-Gras.

une bonne fréquentation, pour la plupart en hausse chaque année.

Mais le succès appelle forcément quelques difficultés. Le Comité des Fêtes a encore et toujours besoin de bénévoles. Et toutes les participations, même minimes, seront les bienvenues !

Animer la commune contribue grandement au lien entre les administrés et permet à la commune de nombreuses manifestations tout au long de l'année !

Contact : 05 46 47 61 70.

■ Dons du sang : plus que jamais besoin de tous !

L'association des donneurs de sang de Marennes est toujours prête à accueillir de nouveaux membres et encore plus ravie d'accueillir de nouveaux donneurs sur notre commune.

Le don du sang, c'est un geste simple mais qui peut sauver de nombreuses vies ! Cela prend peu de temps, n'a presque aucune conséquence sur le reste de la journée et constitue une bonne action qui est toujours très utile.

D'ailleurs, les Établissements Français du Sang ne collectent pas que du sang. Ils ont également besoin de plaquettes et de plasma, tout aussi utiles pour sauver des vies.

La prochaine collecte, au centre d'animation et de loisirs aura lieu le 20 avril à Marennes. Plus les donneurs seront nombreux et plus de vies pourront être sauvées. Alors n'hésitez plus, jeunes, moins jeunes, hommes, femmes, à venir nombreux donner votre sang.

Contact : 05 46 85 01 38.

■ Equinoxe

L'association Equinoxe, association des parents des résidents de l'hôpital local de Marennes, existe depuis de nombreuses années déjà et contribue à l'animation de cet établissement.

En organisant chaque année une kermesse, différentes animations musicales, des marchés ou des rencontres avec des scolaires et des enfants de la crèche, cette association apporte sa pierre à l'édifice du lien entre les générations. Il faut saluer le dévouement et l'implication de tous ses membres qui jouent un rôle complémentaire au travail du personnel soignant, avec qui ils travaillent en parfaite harmonie. Les qualités de cette association sont nombreuses et elle méritait bien un petit clin d'œil au travers de ces quelques lignes.



La galette des rois à l'hôpital.

Contact : 05 46 85 66 16.

■ Priorité Voirie



Fin des travaux de la rue Fourgeaud.

Dans l'attente du vote du budget 2011 qui aura lieu dans les prochaines semaines et qui déterminera les travaux qui seront réalisés tout au long de cette année, la commune a poursuivi, depuis le mois de janvier dernier, ses importantes opérations de réaménagement de voirie, l'amélioration de la voirie communale étant l'un des objectifs prioritaires de la municipalité.

Les travaux de réfection des rues Albert ler et Fourgeaud, qui s'inscrivent dans le cadre de l'opération de revitalisation et de redynamisation du cœur de ville, sont quasiment terminés, ces deux rues devant être réouvertes à la circulation au début du mois de mars. Les matériaux de qualité qui ont été utilisés lors de la réfection de ces deux rues, la réfection des réseaux et l'enfouissement de certains autres font de ces voies des lieux agréables pour rejoindre le centre-ville. Le cheminement piéton qui sera délimité par des bornes et le véritable partage de la rue entre cyclistes, piétons et automobilistes, donnera l'envie à tous de profiter de cet aménagement de qualité. Les travaux de l'avenue Léon Hélène se sont poursuivis au cours de ce début d'année, avec la réfection de la conduite de gaz. Ils vont se prolonger avec l'effacement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de France Télécom qui seront terminés dans les prochains mois. L'aménagement proprement dit de la voie et des trottoirs, dont les plans ont été récemment présenté aux riverains au début du mois de mars, pourra alors être réalisé à partir de septembre prochain.

L'aménagement de la rue des Aigrettes a débuté, au début du mois de février, par la mise en place du réseau d'assainissement des eaux usées. Une fois les réseaux installés et l'empierrement de la voie réalisée, les lotisseurs pourront aménager les parcelles de leurs lotissements pour qu'elles soient prêtes à accueillir les futures habitations avant que la voie proprement dite ne soit réalisée et les plantations mises en terre. Cette rue des Aigrettes, qui se situe entre la rue des Saulniers et la rue des Courlis d'une part, et entre la rue des Six Moulins et la rue Marceau d'autre part, permettra de relier tout le quartier ouest de la commune au centre-ville, tout en garantissant la sécurité des piétons, des cyclistes et des futurs riverains. Encore de belles opérations pour la voirie de notre commune auxquelles viendront s'ajouter tous les travaux du programme 2011 et notamment le réaménagement de la place des Halles ou le début du réaménagement de la rue Dubois-Metnardie.



La rue des Aigrettes.

■ Elections cantonales des 20 et 27 mars 2011

Les élections cantonales auront lieu les 20 et 27 mars prochains. La commune rappelle que les électeurs doivent se présenter à leur bureau de vote munis de leur carte d'électeur et d'une pièce d'identité qui leur seront obligatoirement demandées. Cette règle est imposée par l'État et la commune est tenue de la respecter. La pièce d'identité peut être : carte nationale d'identité, permis de conduire, carte d'ancien combattant (de couleur chamois ou tricolore), passeport, carte d'identité de parlementaire avec photographie, carte d'identité d'élue(e) local(e) avec photographie, carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie, permis de chasse avec photographie, livret ou carnet de circulation, carte d'identité ou de circulation avec photographie, récépissé valant justification de l'identité, attestation du dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport. Les électrices et électeurs non muni(e)s de l'une des pièces indiquées ci-dessus ne seront pas admis(es) à participer au(x) scrutin(s).

■ Une permanence du tribunal de commerce au relais d'accès au droit.

Le relais d'accès au droit a été créé dans le but de conserver certains des services installés jusqu'alors dans l'ancien tribunal de Marennes. Il a pour objectif principal d'informer au mieux les Marennais sur leurs droits dans des domaines aussi variés que le travail, le logement, la famille, ...

A partir du 15 mars prochain, une nouvelle permanence sera mise en service dans le cadre du relais d'accès au droit. Un membre du tribunal de commerce de La Rochelle sera présent tous les jeudis de 14 h à 17 h, avec la possibilité de s'adapter aux disponibilités des entrepreneurs et de prendre des rendez-vous jusqu'à 19 heures. Cette nouvelle permanence permettra à tous les entrepreneurs marennais de disposer d'informations et de conseils dans le cadre de leurs activités économiques.

**Pour obtenir un rendez-vous merci de contacter :
Madame Triboulet au 05 46 85 78 53.**

■ En direct de la Médiathèque

3/6 ans Heure du conte : 9 mars à 10h30 :
Jouons à cache-cache
Bébés lecteurs 0/3 ans : 8 mars à 9h30 :
Petits poissons
Bébés lecteurs 0/3 ans : 22 mars à 9h30 :
La mer

■ Expo-vente de broderies à Marennes

Dans le cadre des ateliers mis en place par le CCAS, l'animation municipale a souhaité innover cette année en créant une première : «Les Puces des couturières» en plus de la traditionnelle exposition/vente des ouvrages confectionnés par les adhérentes dans les domaines de la broderie, la couture, le patchwork, la reliure ou la menuiserie.

L'objectif est de réunir, les 2 et 3 avril prochain au Centre d'animation et de Loisirs, tous les particuliers qui souhaitent vider leurs armoires de tissus, mercerie, laine, magazines, patrons...

Un stand composé d'une table et d'un panneau vertical sera mis à leur disposition sur réservation pour un montant de 2,00 € (dans la limite des places disponibles). Chineurs et amateurs d'ouvrages en tous genres dans l'art du textile peuvent être assurés de la qualité du travail présenté à cette occasion et ne manqueront pas d'admirer le fruit du savoir-faire transmis au sein de l'atelier.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour participer à cette manifestation ludique qui constitue une première pour la commune de Marennes.

Vous êtes attendus nombreuses et nombreux !!!

**Pour de plus amples renseignements, merci de contacter :
Madame Aline Chassat au :
05 46 85 36 46 (après-midi) ou 06 87 19 17 02.**



■ CHEMIN DE LA BELLE ÉTOILE

de Yannick Jaulin



avec Sébastien Bertrand : conte, accordéon, chant.

Tarifs : 16 € / 11 € cashéants / 9 € -26 ans

■ La Belle étoile à l'Estran

Sébastien Bertrand est connu notamment comme un accordéoniste réputé, fin connaisseur du répertoire traditionnel vendéen et porte-étendard de la musique traditionnelle du Marais breton. Il monte sur scène cette fois pour raconter sa propre histoire, écrite pour lui par les beaux mots de Yannick Jaulin (grand conteur vendéen qui tourne actuellement avec «le Dodo»). À 35 ans maintenant, il éprouve le besoin de retourner dans ce pays des origines, le Liban, car Sébastien Bertrand, du lieu dit Le chemin de la belle étoile à Saint-Jean de Monts, est d'abord né Vincent à Beyrouth où il est resté 9 mois dans un orphelinat.

Comment parler de ses origines quand on est autant Français que Libanais ? C'est ce trajet, sa découverte, l'émotion qu'il y a à explorer sa propre histoire que nous fait partager Sébastien Bertrand. Son aventure, il la raconte avec des mots, avec l'accordéon, au chant, esquissant quelques pas de danse. Chemin de la belle étoile est un hymne sincère et lumineux à la redécouverte de soi et à l'amour qu'il a reçu.

Mardi 15 mars 20 h 30 à L'Estran

Tarifs : 16 € / 9 € (12-26 ans)

**Réservation à l'Office de Tourisme de Marennes :
05 46 85 04 36**

Ou au Théâtre de La Coupe d'Or 05 46 82 15 15

Calendrier des Manifestations Mars :

12/02 au 13/03

ANIMATIONS, A LA CITE DE L'HUÎTRE

Ouverture de la cité de l'huître tous les jours de 11h à 18h.

Pour les enfants : Le 23 février et 2 mars à 16h Spectacle de contes et de chants.

Le 24 février à 16h, balade contée.

Cité de l'Huître
Rue des Martyrs
Chenal de la Cayenne
Tél. : 05 46 36 78 98

26/02 au 05/03

TOURNOI DE TENNIS

Le Tennis club du Bassin de Marennes / Bourcefranc Organise un tournoi jeunes «Mozaïc Tennis Challenge», homologué FFT.

Catégories: 8 ans, 9 ans, 10 ans, 11/12 ans, 13/14 ans et 15/18 ans.

Engagement: 10 €

Clôture des inscriptions sans préavis. Stade de Beaulieu
Tél. : 05 46 85 21 57

05/03 à 21h

LOTO DU DON DU SANG
Centre d'animation et de loisirs
Rue Jean Moulin
Tél. : 05 46 85 66 16

06/03 public de 9h30 à 17h

BOURSE AUX VETEMENTS
organisée par la LIPE

Droits d'inscription : 4 € la table 1 € le portant (non fourni - 1 maxi)

Location des tables à partir du 14 février. Restauration sur place.

Centre d'animation et de Loisirs - Rue Jean Moulin
Tél. : 05 46 76 99 13

10/03 à 20h30

THEATRE - ILS SE SONT AIMES
Organisé par Marennes Art

et Culture :

Écrit par Muriel Robin et Pierre Palmade.
Textes savoureux et rires garantis...

Pièce interprétée par Christelle Jean et Hervé Lacroix.

Plein tarif (sur place): 14 €
tarif réservation:

12 € tarif / réduit: 9 €
L'Estran - Place Carnot
Tél. : 05 46 85 21 41

12/03 à 21h00

LOTO - ASSOCIATION DCAL
Centre d'animation et de loisirs
Rue Jean Moulin
Tél. : 06 11 13 91 51

13/03 de 9h00 à 18h30

BOURSE D'ECHANGE TOUTES COLLECTIONS
Proposée par le Rail Club Océan.

railclubocean.canalblog.com
Centre d'animation et de loisirs

Rue Jean Moulin
Tél. : 05 46 85 14 58

15/03 à 20h30

THEATRE - CHEMIN DE LA BELLE ÉTOILE

Spectacle organisé par le théâtre de la Coupe d'Or Chemin de La Belle Étoile, de Yannick Jaulin, avec Sébastien Bertrand.

L'Estran - Place Carnot
Tél. : 05 46 82 15 15

19/03 à 15h

CONNAISSANCE DU MONDE - LA BRETAGNE

Organisé par Marennes Art et Culture :

Thème de la conférence: La Bretagne, par le sentier des Douaniers.

Film réalisé et commenté par Jérôme Delcourt.

Plein tarif : 7 € ; + de 60 ans : 6 € ; Tarif réduit : 3,50 €
Gratuit pour les moins de 12 ans accompagné d'un adulte.

L'Estran - Place Carnot
Tél. : 05 46 85 21 41

31/03 à 20h30

THEATRE - JEAN DE LA CHANCE

De Bertolt Brecht avec Marie de Oliveira, Joël Fréminet, Grégory Hénno, Laure Huselstein, Serge Irlinger, Jean-Pierre Pouvreau. Petit orchestre de poche, le POP (petit orchestre de poche) Pierre-Jules Billon et Clément Robin.

Organisé par Marennes Art et Culture :

Plein tarif sur place: 14 € ;
Sur réservation à l'Office de Tourisme de Marennes

Tarif réduit : 9 € / Gratuit -12 ans.

L'Estran - Place Carnot
Tél. : 05 46 85 21 41

le 2 avril à 21h00:

LOTO DE L'ÉTOILE SPORTIVE
Loto organisé par le club de football de Saint-Just Luzac.

Centre d'animation et de loisirs - rue Jean Moulin
Tél. : 06 68 27 02 49

03/04 à partir de 15h00:

THE DANSANT

Thé dansant organisé par Christian.

(Pâtisseries - buvette)
Centre d'animation et de loisirs - rue Jean Moulin

Tél. : 05 46 02 26 96

09/04 à 20h30 :

LOTO DE LA FRATERNELLE DE SAINT JUST-LUZAC

Centre d'animation et de loisirs - rue Jean Moulin
Tél. : 05 46 85 77 97

10/04 à 14H30 :

LOTO DU FOOT - US MARENNES

(Nombreux lots - tombola - buvette) - Centre d'animation et de loisirs - rue Jean Moulin

Tél. : 05 46 76 36 52